

Financements européens projets culture et territoire



Saint Genix en Guiers
Vendredi 26 janvier 2018

Marjolaine ARBONA-VIDAL
Responsable Europe Direct LYSERA
europedirect@europe-rhonealpes.eu
04.72.07.88.88

Les dispositifs financiers de l'Union européenne

Objectifs des dispositifs financiers de l'Union européenne :

« Conformément aux articles 10 et 11 du traité sur l'Union européenne, tout citoyen a le droit de participer à la vie démocratique de l'Union et les institutions de l'Union devraient donner aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union et d'entretenir un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile. »

- **Principes de subsidiarité:** au plus proche du citoyen
- **Principe de proportionnalité:** dans le cadre du Traité de Lisbonne
- **Compétences** exclusives, partagées, domaines d'action



La politique culturelle UE

La culture est une compétence d'appui de l'UE auprès des EM

Promotion: le dialogue interculturel

Objectif:

- Cohésion de territoire;
- Patrimoine culturel (matériel et immatériel) : 2018 année européenne du patrimoine culturel géré par le ministère de la culture – labelisation des projets.
- Innovation;
- Relations internationales.



Le budget de l'Union européenne

- Dans les objectifs des politiques de l'UE:

Stratégie Europe 2020 (2010/2020)

1. Croissance intelligente
2. Croissance inclusive
3. Croissance durable

- **Cadre financier pluriannuel (2014/2020)**

- Distribution en cascades / gestion des fonds :

1. Par Bruxelles (politiques sectorielles),
2. Par les Etats (FAMI, Erasmus+ jeunesse sports),
3. Par des agences spécialisées (Erasmus + mobilité),
4. Par les Autorités de gestion (Région).



Les types de financements européens

cofinancement

appels à projet
(*marchés publics*)

appels à propositions
(*subventions*)

appels à
manifestation
d'intérêt

« Au fil de l'eau »

Prix, récompenses



Critères éligibilités

- La subvention du projet demandée inférieure à 100 % du budget annuel (n-1);
- Subvention: au réel ou au forfait;
- Une année d'existence au moins;
- Partenariat Public Privé.

- Obligation d'enregistrement pour avoir un compte [ECAS](#)
- Être identifié par un numéro [PIC](#)
- Obligation d'enregistrement pour avoir un compte [PADOR](#)



Programmes sectoriels

Europe pour les citoyens

- Mémoire européen
- Engagement démocratique participation civique

Erasmus + jeunesse/sport

- échange de jeunes,
- SVE

Erasmus +
education/formation

- Mobilité
- Échanges de bonnes pratiques

Europe créative

- Culture,
- Médias

Horizon 2020

- Défis de société

EuropeAid

- Aide développement et coopération,
- Aide humanitaire

Les fonds structurels d'investissements FESI



Coopération transfrontalière

France Italie
– **ALCOTRA**
(géré par
Auvergne
Rhône-Alpes)

France Suisse
(géré par
Bourgogne
Franche-
Comté)

Espace Alpin
(géré par le
land de
Salzburg)

EUROMED
(géré par
Provence Cote
d'Azur)





Concepts fondamentaux

1

- Objectif général du projet

2

- Objectifs spécifiques des activités

3

- Bénéficiaires finaux

4

- Partenaires

5

- Cohérence

6

- Pertinence

7

- Impacts

8

- Résultats

9

- Durabilité



Méthodologie

Les principes d'Antonio
Cuhna

Équité territoriale

Équité sociale

Équité politique

Équité
économique

Équité
environnementale

